

Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme convenu, je vous prie de trouver ci-dessous la liste des personnels prioritaires pour l'accueil des enfants la semaine prochaine.

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.

Je vous rappelle, que les familles concernées, peuvent se manifester par mail, sur la boîte [contact@ststanislas.net](mailto:contact@ststanislas.net) avant samedi midi, **en cas d'absence de solutions de garde pour leur(s) enfant(s)**. Il est important que chacun fasse un effort afin que nous puissions répondre à la demande et qu'il n'y ait pas de grands groupes. Cet accueil peut être à la demi-journée.

Dans ce mail, vous attesterez :

- de votre situation : métier du parent dit « personnel prioritaire »,
- de l'impossibilité pour l'autre parent de garder ses enfants ou de trouver un autre moyen de garde,
- des jours (mardi, mercredi, jeudi et vendredi) et horaires précis (9h00–12h00 /14h-16h00) pour lesquels vous faites une demande.

Pour rappel, un pique-nique sera à prévoir pour les enfants qui resteront déjeuner sur place.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de mon engagement,



**Thierry BOUGÈRE**  
Chef d'établissement  
Collège Lycée CPGE Saint Stanislas  
2 rue Saint Stanislas - CS 40905  
44009 Nantes CEDEX 01  
02 40 20 17 50

<https://www.saintstanislas.eu>